

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 18 septembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 28

Délibération n° BC-2023-110

Objet de la délibération : **CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE
COMMANDES D'ACHAT D'ELECTRICITE AVEC LE SYMIELEC - AVENANT N°3**

L'an deux mil vingt-trois, le dix huit septembre, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (Près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 septembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

GIULIANO Jérémy donne procuration à FELIX Jean-Claude, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

Absent : ARTUPHEL Ollivier.

Secrétaire de Séance : Patrice TONARELLI

Monsieur Gérard FABRE expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique relatifs au fonctionnement des groupements de commandes ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

VU la délibération n°2018-24 du Conseil de Communauté du 09 février 2018 relative à l'adhésion de la Provence Verte au groupement d'achat d'électricité du SYMIELEC Var ;

VU la délibération n°32 du Bureau du SYMIELEC VAR du 07 avril 2023 relative à l'intégration du Conseil Départemental du Var dans la convention de groupement de commandes ;

VU la convention de groupement signée le 16 février 2018 par la Présidente en fonction constituant l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement ;

VU l'avenant n°2, en date du 23 septembre 2021, à la convention constitutive de groupement de commandes d'achat d'électricité ayant pour objet l'actualisation de la convention au regard des textes réglementaires et la mise à disposition d'un outil de gestion des consommations, en contrepartie d'une participation financière ;

CONSIDERANT que la convention constitutive de groupement de commandes a pour objet de répondre aux besoins récurrents des membres dans le domaine de la fourniture et de l'acheminement d'électricité suite à la fin programmée des tarifs réglementés de vente d'électricité en 2015 pour les points de livraison d'une puissance souscrite égale ou supérieure à 36 KVa ;

CONSIDERANT que l'avenant n°3 a pour seul et unique objet de procéder à l'intégration par le SYMIELEC VAR, du Conseil Départemental du Var dans la convention de groupement de commande ;

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°3 à la convention constitutive de groupement de commandes d'achat d'électricité proposé par le SYMIELEC Var
- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°3 précité ainsi que tous les actes y afférents

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 18 septembre
2023

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le
et affichage le*

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND